

Relevé de décisions du Conseil communautaire du 19 mars 2018.

Etaient présents ou représentés : M. Philippe SALASC, M. Georges PIERRUGUES, M. Michel SAINTPIERRE, Madame Roxane MARC, M. Maurice DEJEAN, M. René GOMEZ, Mme Marie-Agnès VAILHE-SIBERTIN-BLANC, M. Louis VILLARET, Mme Martine BONNET, M. Jean-Pierre GABAUDAN, Mme Agnès CONSTANT, Monsieur Jean-Pierre BERTOLINI, Madame Véronique NEIL, Monsieur Jean-Luc DARMANIN, Madame Chantal COMBACAL, Monsieur Christian VILLOING, Monsieur Yannick VERNIERES, Mme Josette CUTANDA, Madame Marie-Hélène SANCHEZ, Monsieur Olivier SERVEL, Monsieur Jean-François SOTO, Madame Marie-Françoise NACHEZ, Monsieur Henry MARTINEZ, Monsieur Guy-Charles AGUILAR, Monsieur Marcel CHRISTOL, Monsieur David CABLAT, Mme Maria MENDES CHARLIER, M. José MARTINEZ, Mme Florence QUINONERO, Mme Nicole MORERE -Madame Béatrice WILLOQUAUX suppléant de Monsieur Claude CARCELLER, M. Bernard CAUMEIL suppléant de M. Daniel REQUIRAND, M. Daniel JAUDON suppléant de M. Jacky GALABRUN, Monsieur Yves KOSKAS suppléant de Monsieur Stéphane SIMON, M. Sébastien LAINE suppléant de Monsieur Jean-Claude CROS

Procurations : M. Gérard CABELLO à M. Maurice DEJEAN, M. Bernard GOUZIN à M. Michel SAINTPIERRE, Madame Isabelle ALIAGA à M. Louis VILLARET, Madame Béatrice FERNANDO à M. René GOMEZ, Madame Amélie MATEO à Monsieur Olivier SERVEL, Madame Annie LEROY à Madame Marie-Hélène SANCHEZ

Excusés : M. Jean-Pierre PECHIN, Monsieur Jean-André AGOSTINI, Monsieur René GARRO

Absents : M. Philippe MACHETEL, Monsieur Grégory BRO, Monsieur Jean-Luc BESSODES

Administration générale

Rapport I.1 : Décisions prises par le Président - Depuis le Conseil communautaire du 22 janvier 2018.

Le Conseil prend acte.

N°	Décisions diverses prises par le Président	Date
D2018-01	Renouvellement du contrat ligne de trésorerie Caisse d'Epargne Languedoc-Roussillon pour le budget principal - Montant de la ligne de trésorerie 400 000 €	21/02/18

Marchés à procédure adaptée entre 4 000€ HT et 25 000€ HT (art.27 Décret Marchés Publics du 25 mars 2016)							
N° commande	Objet	Prestataire (Code Postal)	Montants HT	Montants TTC	Article	Service	Budget
BC18 39	Compresseur VRH	Méténergie (12 000)	4068,7	4882,44	615221	AE	BP
BC18 34	Mobilier signalétique parcours Argelliers	Pic Bois (84200)	3 824,00 €	4 588,80 €	2188	ENV	BP
BC18 37	Mobilier signalétique randonnée Plaissan	Pic Bois (84200)	4 354,00 €	5 224,80 €	2188	ENV	BP
BC18 172	Impression magazine alentours	Impact Imprimerie (34980)	3531,8	4238,16	6236	COM	BP
BC18 173	Gazoil	Ramond cie (34701)	11 190,00 €	13 428,00 €	60622	SOM	BA SOM
BC18 186	Passage fibre optique	DATV (34725)	8113,71	9736,46	2183	SI	BP
BC18 192	Travaux réseau eau pluviale abbaye d'Aniane	Maurice Espinas (34150)	4 835,00 €	5 802,00 €	2313	OGS	BP
BC18 232	Renouvellement licence Harware Smartnet	Ordisys informatique (34130)	4 283,66 €	5 150,40 €	2051	SI	BP
BC18 393	Borne totem	LBM (34090)	11 733,00 €	14 079,60 €	2183	SI	BP
BC18 394	Pelouses synthétiques crèche St André	Sport Environnement (34000)	13 685,40 €	16 422,48 €	2184	AE	BP
BC18 397	Mise en sécurité toiture ateliers abbaye d'Aniane	Charpente & Co	4 645,00 €	5 574,00 €	2313	OGS	BP
BC18-401	Location stand RDV de l'emploi	Orsa Events	7 227,00 €	8 672,40 €	611	DE	BP
BC18-402	Gardiennage foire Expo 2018	SGIC	5 790,77 €	6 948,92 €	6233	DE	BP

Rapport I.2 : Mandat spécial - Coopération décentralisée avec l'Algérie.

Le Conseil décide à l'unanimité des suffrages exprimés,

- d'approuver le principe d'un mandat spécial au profit de Monsieur Louis Villaret, Président de la communauté de communes, à l'occasion de son déplacement en Algérie du 28 au 30 mars 2018 destiné à la participation au séminaire de restitution des diagnostics réalisés à la définition des politiques qui seront initiées ainsi qu'à poser les bases du partenariat à établir avec la collectivité de Biskra,
- d'autoriser en conséquence la prise en charge des frais afférents au transport, à l'hébergement et à la restauration dans la limite des dispositions réglementaires prévues à cet effet.

Finances /marchés comptabilité

Rapport 2.1 : Budget principal et budgets annexes - Approbation des comptes de gestion 2017.

Le Conseil décide à l'unanimité des suffrages exprimés,

- d'approuver les comptes de gestion 2017 du budget principal et des 9 budgets annexes de la Communauté de communes Vallée de l'Hérault ci-annexés et transmis par le Trésorier de Gignac ; ceux-ci étant conformes aux comptes administratifs 2017 de l'ordonnateur,
- d'autoriser le Président à signer les comptes de gestion 2017 du budget principal et des 9 budgets annexes de la Communauté de communes Vallée de l'Hérault transmis par le Trésorier de Gignac.

Rapport 2.2 : Budget principal et budgets annexes - Vote du Compte Administratif 2017.

Le Conseil décide à l'unanimité des suffrages exprimés (avec deux abstentions sur le budget ADS),

Le Président se retire de la salle au moment du vote.

- d'adopter les comptes administratifs 2017 du budget principal et des 9 budgets annexes de la Communauté de communes Vallée de l'Hérault ; ces comptes administratifs 2017 étant conformes aux comptes de gestion 2017 transmis par le Trésorier de Gignac,
- d'inviter Monsieur le Président à accomplir l'ensemble de formalités de publicité afférentes à cette affaire.

COMPTE ADMINISTRATIF 2017 – SECTION DE FONCTIONNEMENT

Fonctionnement DEPENSES			
		CA17	Résultats du vote
01 1	Charges à caractère général	2 251 073,16	Unanimité des suffrages exprimés
01 2	Charges de personnel	6 021 031,06	Unanimité des suffrages exprimés
01 4	Atténuation de produits	2 870 535,31	Unanimité des suffrages exprimés
65	Autres charges de gestion courante	716 290,57	Unanimité des suffrages exprimés
66	Charges financières	451 418,18	Unanimité des suffrages exprimés
67	Charges exceptionnelles	921,58	Unanimité des suffrages exprimés
04 2	Opérations d'ordre entre sections	638 533,05	Unanimité des suffrages exprimés
02 3	Virement à la section d'investissement	0,00	Unanimité des suffrages exprimés
DEPENSES DE L'EXERCICE		12 949 802,91	Unanimité des suffrages exprimés

Fonctionnement RECETTES			
		CA17	Résultats du vote
013	Atténuation de charges	256 911,08	Unanimité des suffrages exprimés
002	Excédent antérieur reporté	0,00	Unanimité des suffrages exprimés
70	Produit de services	1 312 185,90	Unanimité des suffrages exprimés
73	Impôts et taxes	10 418 876,51	Unanimité des suffrages exprimés
74	Dotations Subventions,	2 277 228,00	Unanimité des suffrages exprimés
75	Autres produits gestion courante	45 972,58	Unanimité des suffrages exprimés
77	Produits exceptionnels	45 940,84	Unanimité des suffrages exprimés
042	Opérations d'ordre entre sections	0,00	Unanimité des suffrages exprimés
RECETTES DE L'EXERCICE		14 357 114,91	Unanimités des suffrages exprimés

COMPTE ADMINISTRATIF 2017 - SECTION D'INVESTISSEMENT

Investissement DEPENSES HORS OPERATION			
		CA17	Résultats du vote
16	Remboursement emprunt	1 541 562,33	Unanimité des suffrages exprimés
20	Immobilisations incorporelles	531 161,88	Unanimité des suffrages exprimés
204	Subventions d'équipement	286 606,00	Unanimité des suffrages exprimés
21	Immobilisations corporelles	126 017,05	Unanimité des suffrages exprimés
23	Travaux en cours	786 355,77	Unanimité des suffrages exprimés
45	Opérations pour compte de tiers	161 040,92	Unanimité des suffrages exprimés
13	Subventions d'investissement	1 095,00	Unanimité des suffrages exprimés
041	Opérations patrimoniales	0,00	Unanimité des suffrages exprimés
Total dépenses d'inv hors opérations		3 433 838,95	Unanimité des suffrages exprimés

Investissement RECETTES TOTALES (Inclus opérations)			
		CA17	Résultats du vote
021	Virement section de fonctionnement	0,00	Unanimité des suffrages exprimés
10	Dotations fonds divers	1 10 724,74	Unanimité des suffrages exprimés
040	Opérations d'ordre entre sections	638 533,05	Unanimité des suffrages exprimés
13	Subventions d'investissement	434 039,67	Unanimité des suffrages exprimés
16	Emprunts	2 950 500,00	Unanimité des suffrages exprimés
45	Opérations pour compte de tiers	213 564,16	Unanimité des suffrages exprimés
001	Solde d'exécution d'invt reporté	0,00	Unanimité des suffrages exprimés
041	Opérations patrimoniales	0,00	Unanimité des suffrages exprimés
RECETTES DE L'EXERCICE		4 347 361,62	Unanimité des suffrages exprimés

SERVICE D'ORDURES MENAGERES (SOM)

BUDGET ANNEXE SOM 2017 - SECTION DE FONCTIONNEMENT

FONCTIONNEMENT DEPENSES			Résultats du vote
011	Charges à caractère général	327 189,77	Unanimité des suffrages exprimés
012	Charges de personnel	1 343 112,57	Unanimité des suffrages exprimés
014	Atténuation de charges	2 876 356,00	Unanimité des suffrages exprimés
66	Charges financières	5 935,35	Unanimité des suffrages exprimés
042	Dotations aux amortissements	143 650,76	Unanimité des suffrages exprimés
023	Vir. à la section d'invt.		
DEPENSES DE L'EXERCICE		4 696 244,45	Unanimité des suffrages exprimés

FONCTIONNEMENT RECETTES			Résultats du vote
70	Redevances	6 948,24	Unanimité des suffrages exprimés
73	Impôts et taxes	5 107 888,00	Unanimité des suffrages exprimés
77	Produits exceptionnels	4 700,00	Unanimité des suffrages exprimés
013	Atténuation de charges	92 351,22	Unanimité des suffrages exprimés
002	Excédent antérieur reporté	0,00	Unanimité des suffrages exprimés
RECETTES DE L'EXERCICE		5 211 887,46	Unanimité des suffrages exprimés

BUDGET ANNEXE SOM 2017 - SECTION D'INVESTISSEMENT

INVESTISSEMENT DEPENSES			Résultats du vote
16	Emprunts	83 333,32	Unanimité des suffrages exprimés
20	Immobilisations incorporelles	0,00	Unanimité des suffrages exprimés
21	Immobilisations corporelles	82 569,30	Unanimité des suffrages exprimés
001	Déficit antérieur reporté	0,00	Unanimité des suffrages exprimés
DEPENSES DE L'EXERCICE		165 902,62	Unanimité des suffrages exprimés

INVESTISSEMENT RECETTES			Résultats du vote
021	Vir. De la section de fonctionnement	0,00	Unanimité des suffrages exprimés
040	Amortissements	143 650,76	Unanimité des suffrages exprimés
10	Dotations fonds divers	3 876,95	Unanimité des suffrages exprimés
13	Subventions	1 999,93	Unanimité des suffrages exprimés
16	Emprunts	0,00	Unanimité des suffrages exprimés
RECETTES DE L'EXERCICE		149 527,64	Unanimité des suffrages exprimés

SERVICE AUTORISATION DROIT DES SOLS (ADS)

COMPTE ADMINISTRATIF 2017 - SECTION DE FONCTIONNEMENT

FONCTIONNEMENT DEPENSES			Résultats du vote
011	Charges à caractère général	2 951,49	Unanimité des suffrages exprimés avec deux abstentions
012	Charges de personnel	176 933,98	Unanimité des suffrages exprimés avec deux abstentions
DEPENSES DE L'EXERCICE		179 885,47	Unanimité des suffrages exprimés avec deux abstentions

FONCTIONNEMENT RECETTES			Résultats du vote
002	Excédent antérieur reporté	0,00	Unanimité des suffrages exprimés avec deux abstentions
70	Prestations de service	167 099,00	Unanimité des suffrages exprimés avec deux abstentions
013	Atténuation de charges	2 060,48	Unanimité des suffrages exprimés avec deux abstentions
RECETTES DE L'EXERCICE		169 159,48	Unanimité des suffrages exprimés avec deux abstentions

SERVICE PUBLIC D'ASSAINISSEMENT NON COLLECTIF (SPANC)

COMPTE ADMINISTRATIF 2017 - SECTION DE FONCTIONNEMENT

FONCTIONNEMENT DEPENSES			Résultats du vote
011	Charges à caractère général	576,53	Unanimité des suffrages exprimés
012	Charges de personnel	58 979,27	Unanimité des suffrages exprimés
65	Autres charges de gestion	478,13	Unanimité des suffrages exprimés
67	Charges exceptionnelles	181,80	Unanimité des suffrages exprimés
042	Dotations aux amortissements	199,00	Unanimité des suffrages exprimés
DEPENSES DE L'EXERCICE		60 414,73	Unanimité des suffrages exprimés

FONCTIONNEMENT RECETTES			Résultats du vote
70	Redevances	58 823,75	Unanimité des suffrages exprimés
74	Subventions	5 320,00	Unanimité des suffrages exprimés
013	Atténuation de charges	0,00	Unanimité des suffrages exprimés
002	Excédent antérieur reporté	0,00	Unanimité des suffrages exprimés
77	Produits exceptionnels	0,00	Unanimité des suffrages exprimés
RECETTES DE L'EXERCICE		64 143,75	Unanimité des suffrages exprimés

Rapport 2.3 : Budget principal 2018 - Affectation des résultats de l'exercice 2017.

Le Conseil décide à l'unanimité des suffrages exprimés,

- de reporter la totalité de l'excédent de fonctionnement 2017 en section de fonctionnement 2018 au compte 002 soit un montant de 5 319 573,45€.

Rapport 2.4 : Budget annexe SOM 2018 - Affectation des résultats de l'exercice 2017.

Le Conseil décide à l'unanimité des suffrages exprimés,

- de reporter la totalité de l'excédent de fonctionnement 2017 à la section de fonctionnement 2018 au compte 002 soit un montant de 1 233 843,01€.

Rapport 2.5 : Budget annexe ADS 2018 - Affectation des résultats de l'exercice 2017.

Le Conseil décide à l'unanimité des suffrages exprimés avec 2 abstentions,

- de reporter le déficit de fonctionnement 2017 à la section de fonctionnement 2018 au compte 002 soit un montant de - 9 075,76€.

Rapport 2.6 : Budgets annexes SPANC 2018 - Affectation des résultats de l'exercice 2017.

Le Conseil décide à l'unanimité des suffrages exprimés,

- de reporter la totalité de l'excédent de fonctionnement 2017 à la section de fonctionnement 2017 au compte 002 soit un montant de 54 086,61€.

Rapport 2.7 : Budget principal 2018 - Décision modificative n° 1.

Le Conseil décide à l'unanimité des suffrages exprimés,

- de voter la décision modificative n° 1 d'un montant de + 55 670€ au sein de la section de fonctionnement et d'un montant de + 340 074,20€ au sein de la section d'investissement du budget principal 2018.

Rapport 2.8 : Budget annexe SOM 2018 - Décision modificative n° 1.

Le Conseil décide à l'unanimité des suffrages exprimés,

- de voter la décision modificative n° 1 d'un montant de +190 643,01€ au sein de la section de fonctionnement et d'un montant de - 55 911,69 € au sein de la section d'investissement du budget annexe SOM 2018.

Rapport 2.9 : Budget annexe ADS 2018 - Décision modificative n° 1.

Le Conseil décide à l'unanimité des suffrages exprimés avec 2 abstentions,

- de voter la décision modificative n° 1 d'un montant de + 15 000€ au sein de la section de fonctionnement du budget annexe ADS 2018.

Rapport 2.10 : Budget annexe SPANC 2018 - Décision modificative n° 1.

Le Conseil décide à l'unanimité des suffrages exprimés,

- de voter la décision modificative n° 1 d'un montant de +4 086,61€ au sein de la section de fonctionnement du budget annexe SPANC 2018.

Rapport 2.11 : Budget annexe ZAE La Croix GIGNAC 2018 - Décision modificative n° 1.

Le Conseil décide à l'unanimité des suffrages exprimés,

- de voter la décision modificative n° 1 d'un montant de + 337 674,86€ au sein de la section d'investissement du budget annexe ZAE La Croix à GIGNAC 2018.

Rapport 2.12 : Budget annexe ZAE La Tour MONTARNAUD 2018 - Décision modificative n° 1.

Le Conseil décide à l'unanimité des suffrages exprimés,

- de voter la décision modificative n° 1 d'un montant de - 84 843,45€ au sein de la section d'investissement du budget annexe ZAE La Tour à Montarnaud 2018.

Rapport 2.13 : Budget annexe ZAE E. Carles SAINT-PARGOIRE 2018 - Décision modificative n° 1.

Le Conseil décide à l'unanimité des suffrages exprimés,

- de voter la décision modificative n° 1 d'un montant de + 12 670€ au sein de la section d'investissement du budget annexe ZAE E Carles St Pargoire 2018.

Environnement

Rapport 3.1 : Organisation de la 20e édition de l'Héraultaise - Cyclo sportive Roger Pingeon - Convention de partenariat liant le Comité Départemental de Cyclisme, Hérault Sport, la ville de Gignac, la commune de Montpeyrroux, la Communauté de communes Vallée de l'Hérault et l'Office de tourisme Intercommunal « Saint-Guilhem-le-Désert – Vallée de l'Hérault ».

Le Conseil décide à l'unanimité des suffrages exprimés,

- d'approuver les termes de la présente convention de partenariat liant le Comité Départemental de Cyclisme, Hérault Sport, la ville de Gignac, la commune de Montpeyrroux, l'Office de Tourisme Intercommunal et la Communauté de communes Vallée de l'Hérault en vue de l'organisation de l'Héraultaise – cyclo sportive Roger Pingeon les samedi 31 mars et dimanche 1er avril 2018,
- de verser en conséquence au Comité Départemental de Cyclisme une subvention de 8000€, telle qu'approuvée lors du vote du BP18,
- d'autoriser Monsieur le Président à signer ladite convention et à accomplir toutes les formalités nécessaires au bon déroulement de cette manifestation.

Rapport 3.2 : Organisation de la randonnée VTT « Les Drailhes du Diable » 2018 - Convention de partenariat liant l'association « La Roue Libre Gignacoise », l'Office de Tourisme Intercommunal « Saint-Guilhem-le-Désert – Vallée de l'Hérault » et la Communauté de communes Vallée de l'Hérault.

Le Conseil décide à l'unanimité des suffrages exprimés,

- d'approuver les termes de la présente convention de partenariat liant l'association « La Roue Libre Gignacoise », l'Office de Tourisme Intercommunal et la Communauté de communes Vallée de l'Hérault en vue de l'organisation de la manifestation sportive « Les Drailhes du Diable » le dimanche 13 mai 2018,
- de verser en conséquence à l'association « La Roue Libre Gignacoise », une subvention de 5000 euros, telle qu'approuvée lors du vote du BP18,
- d'autoriser Monsieur le Président à signer ladite convention et à accomplir toutes les formalités nécessaires au bon déroulement de cette manifestation.

Rapport 3.3 : Organisation de la concentration des gorges du Diable - Convention de partenariat liant l'association « Gignac Canoë Kayak », l'office de tourisme intercommunal « Saint-Guilhem-le-Désert – Vallée de l'Hérault » et la Communauté de communes Vallée de l'Hérault.

Le Conseil décide à l'unanimité des suffrages exprimés,

- d'approuver les termes de la présente convention de partenariat liant l'association « Gignac Canoë Kayak », l'Office de Tourisme Intercommunal et la Communauté de communes Vallée de l'Hérault en vue de l'organisation de la « Concentration des Gorges du Diable » le samedi 21 avril 2018 sur le site du Pont du Diable,
- d'autoriser Monsieur le Président à signer ladite convention et à accomplir toutes les formalités nécessaires au bon déroulement de cette manifestation.

Rapport 3.4 : Grand Site de France "Gorges de l'Hérault" - Demande de subvention pour une mission d'accompagnement par un architecte paysagiste conseil.

Le Conseil décide à l'unanimité des suffrages exprimés,

- d'approuver, sous réserve de la validation expresse et préalable des Communautés de communes Grand-Pic-St-Loup et Cévennes Gangeoises et Suménoises, le lancement de cette mission d'accompagnement par un architecte paysagiste conseil,
- d'approuver le projet de plan de financement correspondant,

Plan d'action Grand Site de France des Gorges de l'Hérault

Programmation 2018

MISSION D'ACCOMPAGNEMENT PAR UN ARCHITECTE PAYSAGISTE CONSEIL

Plan de financement prévisionnel

DEPENSES			RECETTES		
POSTES	MONTANT (TTC)	part	FINANCEURS	MONTANT (TTC)	TAUX
Prestation intellectuelle d'accompagnement par un architecte paysagiste conseil	30.000,00	100%	DREAL Occitanie	19 000,00 €	63,33%
			Conseil départemental de l'Hérault	5 000,00 €	16,67%
			PART FINANCEURS	24 000,00 €	80,00%
			Financement des 3 collectivités dont : CC Vallée de l'Hérault (60 %) soit 3 600 € CC Grand Pic St Loup (25%) soit 1 500 € CC Cévennes Gangeoises Suménoises (15%) soit 900 €	6 000,00 €	20,00%
TOTAL TTC	30 000,00 €	100%	TOTAL TTC	30 000,00 €	100,00%

- d'autoriser Monsieur le Président à solliciter la DREAL, le Conseil départemental de l'Hérault, et tout autre financeur, dans la limite de 80% de financement,
- d'autoriser Monsieur le Président à modifier, si besoin et sans augmentation de la dépense pour la communauté, le plan de financement prévisionnel,
- d'autoriser Monsieur le Président à signer tous les documents relatifs à cette opération et à l'attribution de ces subventions.

Rapport 3.5 : Grand Site de France "Gorges de l'Hérault » - Demande de subvention pour une étude de faisabilité et définition d'un cheminement doux ou de randonnée sur la rive gauche de l'Hérault.

Le Conseil décide à l'unanimité des suffrages exprimés,

- de se prononcer favorablement sur ce projet et approuver en conséquence le lancement de cette étude,
- d'approuver le projet de plan de financement correspondant à cette étude,

Programmation 2018
ETUDE DE FAISABILITE CHEMINEMENT DOUX RIVE GAUCHE DE L'HERAULT
 (Aniane-Puéchabon-Saint Guilhem le Désert)
Plan de financement prévisionnel

DEPENSES			RECETTES		
POSTES	MONTANT (TTC)	part	FINANCEURS	MONTANT (TTC)	TAUX
Prestation intellectuelle , étude de faisabilité	20 000,00 €	100%	DREAL Occitanie	10 000,00 €	50,00%
			Conseil départemental de l'Hérault	6 000,00 €	30,00%
			PART FINANCEURS	16 000,00 €	80,00%
			Autofinancement : Communauté de communes Vallée de l'Hérault	4 000,00 €	20,00%
TOTAL TTC	20 000,00 €	100%	TOTAL TTC	20 000,00 €	100,00%

- d'autoriser Monsieur le Président à solliciter la DREAL, le Conseil Départemental de l'Hérault et tout autre financeur, dans la limite de 80% de financement,
- d'autoriser Monsieur le Président à modifier, si besoin et sans augmentation de la dépense pour la communauté de communes, le plan de financement prévisionnel,
- d'autoriser Monsieur le Président à signer tous les documents relatifs à cette opération et à l'attribution de ces subventions.

Rapport 3.6 : Grand Site de France "Gorges de l'Hérault » - Demande de subvention pour une mission d'extension de l'observatoire photographique du paysage à l'échelle du plan de paysage.

Le Conseil décide à l'unanimité des suffrages exprimés,

- d'approuver, sous réserve de la validation expresse et préalable des communautés de communes Grand-Pic-St-Loup et Cévennes Gangeoises et Suménoises, le lancement de cette mission d'extension de l'observatoire du paysage à l'échelle du plan de paysage,
- d'approuver le projet de plan de financement correspondant,

Plan d'action Grand Site de France des Gorges de l'Hérault
Programmation 2018
EXTENSION DE L'OBSERVATOIRE PHOTOGRAPHIQUE A L'ECHELLE DU PLAN PAYSAGI
Plan de financement prévisionnel

DEPENSES			RECETTES		
POSTES	MONTANT (TTC)	part	FINANCEURS	MONTANT (TTC)	TAUX
Prestation intellectuelle, mission photographique	12 000,00 €	100%	DREAL Occitanie	8 000,00 €	66,67%
			PART FINANCEURS	8 000,00 €	66,67%
			Autofinancement des collectivités dont : CC Vallée de l'Hérault 666 € CC Grand Pic St Loup et CC Cévennes Gangeoises Suménoises : 3 333 €	4 000,00 €	33,33%
TOTAL TTC	12 000,00 €	100%	TOTAL TTC	12 000,00 €	100,00%

- d'autoriser Monsieur le Président à solliciter la DREAL, et tout autre financeur, dans la limite de 80% de financement,
- d'autoriser Monsieur le Président à modifier, si besoin et sans augmentation de la dépense pour la communauté de communes, le plan de financement prévisionnel,
- d'autoriser Monsieur le Président à signer tous les documents relatifs à cette opération et à l'attribution de ces subventions.

Rapport 3.7 : Aniane - interconnexion - Transfert des subventions accordées aux communes.

Le Conseil décide à l'unanimité des suffrages exprimés,

- de se prononcer favorablement sur la poursuite de l'opération présentée et de solliciter le transfert des subventions auprès de tous les financeurs concernés (Département, Agence de l'eau, l'Etat...),

Aide n° 14447 du Conseil Départemental :

Montant projet	Montant subventionnable	Taux subvention	Montant voté, le 17/11/2014	Date de notification
3 429 000.00 €HT	2 628 588.00 € HT	30%	788 577.00 € HT	01/12/2014

Montant total payé à la commune	Reste à payer à la CCVH
12 150.00 €HT	776 427.00 € HT

- d'autoriser le Département à percevoir l'aide de l'Agence de l'Eau RMC pour le compte de la Communauté de communes Vallée de l'Hérault, aide qui sera par la suite reversée à cette dernière dans le cadre du guichet unique du contrat départemental,
- d'engager la Communauté de communes Vallée de l'Hérault à rembourser au Département la subvention perçue en cas de non-respect des obligations,
- de s'engager à respecter la charte qualité réseaux,
- d'autoriser Monsieur le Président à accomplir l'ensemble de formalités afférentes à la bonne exécution de ce dossier.

Rapport 3.8 : Aniane - Renforcement des réseaux - Transfert des subventions accordées aux communes.**Le Conseil décide à l'unanimité des suffrages exprimés,**

- de se prononcer favorablement sur la poursuite de l'opération présentée et de solliciter le transfert des subventions auprès de tous les financeurs concernés (Département, Agence de l'eau, l'Etat...),

Aide n° 14447 du Conseil Départemental :

Montant projet	Montant subventionnable	Taux subvention	Montant voté, le 17/11/2014	Date de notification
3 429 000.00 €HT	800 412.00 € HT	20%	160.082.00€ HT	01/12/2014

Montant total payé à la commune	Reste à payer à la CCVH
24 290.00 € HT	135 792.00 € HT

- d'autoriser le Département à percevoir l'aide de l'Agence de l'Eau RMC pour le compte de la Communauté de communes Vallée de l'Hérault, aide qui sera par la suite reversée à cette dernière dans le cadre du guichet unique du contrat départemental,
- d'engager la Communauté de communes Vallée de l'Hérault à rembourser au Département la subvention perçue en cas de non-respect des obligations,
- de s'engager à respecter la charte qualité réseaux,
- d'autoriser Monsieur le Président à accomplir l'ensemble de formalités afférentes à la bonne exécution de ce dossier.

Rapport 3.9 : Aniane - Boulevard Giraud et avenue de Gignac - Transfert des subventions accordées aux communes.**Le Conseil décide à l'unanimité des suffrages exprimés,**

- de se prononcer favorablement sur la poursuite de l'opération présentée et de solliciter le transfert des subventions auprès de tous les financeurs concernés (Département, Agence de l'eau, l'Etat...),

Aide n° 14446 du Conseil Départemental :

Montant projet	Montant subventionnable	Taux subvention	Montant voté, le 17/11/2014	Date de notification
3 429 000.00 €HT	899 483.00 € HT	30%	269 845.00€ HT	01/12/2014

Montant total payé à la commune	Reste à payer à la CCVH
71 993.00 €HT	197 852.00 € HT

- d'autoriser le Département à percevoir l'aide de l'Agence de l'Eau RMC pour le compte de la Communauté de communes Vallée de l'Hérault, aide qui sera par la suite reversée à cette dernière dans le cadre du guichet unique du contrat départemental,
- d'engager la Communauté de communes Vallée de l'Hérault à rembourser au Département la subvention perçue en cas de non-respect des obligations,
- de s'engager à respecter la charte qualité réseaux,
- d'autoriser Monsieur le Président à accomplir l'ensemble de formalités afférentes à la bonne exécution de ce dossier.

Rapport 3.10 : Aumelas - STEU de Cabrials - Transfert des subventions accordées aux communes.

Le Conseil décide à l'unanimité des suffrages exprimés,

- de se prononcer favorablement sur la poursuite de l'opération présentée et de solliciter le transfert des subventions auprès de tous les financeurs concernés (Département, Agence de l'eau, l'Etat...),

Aide n° 141108 du Conseil Départemental :

Montant projet	Montant subventionnable	Taux subvention	Montant voté, le 15/03/2017	Date de notification
451 925.00 €HT	225 422.00 € HT	30%	67 626.00 € HT	03/04/2017

Montant total payé à la commune	Reste à payer à la CCVH
0 €HT	67 626.00 € HT

Aide de l'Agence de l'Eau :

Montant projet	Montant subventionnable	Taux subvention	Montant voté, le 15/03/2017	Date de notification
404 236.00 €HT	225 422.00 € HT	30%	67 626.00 € HT	03/04/2017

Montant total payé à la commune	Reste à payer à la CCVH
0 €HT	67 626.00 € HT

- d'autoriser le Département à percevoir l'aide de l'Agence de l'Eau RMC pour le compte de la Communauté de communes Vallée de l'Hérault, aide qui sera par la suite reversée à cette dernière dans le cadre du guichet unique du contrat départemental,
- d'engager la Communauté de communes Vallée de l'Hérault à rembourser au Département la subvention perçue en cas de non-respect des obligations,
- de s'engager à respecter la charte qualité réseaux,
- d'autoriser Monsieur le Président à accomplir l'ensemble de formalités afférentes à la bonne exécution de ce dossier.

Rapport 3.12 : La Boissière - mise en conformité des captages - Transfert des subventions accordées aux communes.

Le Conseil décide à l'unanimité des suffrages exprimés,

- de se prononcer favorablement sur la poursuite de l'opération présentée et de solliciter le transfert des subventions auprès de tous les financeurs concernés (Département, Agence de l'eau, l'Etat...),

Aide n° 155929 du Conseil Départemental :

Montant projet	Montant subventionnable	Taux subvention	Montant voté, le 16/10/2017	Date de notification
145 565.00 €HT	145 565.00 € HT	30%	43 670.00 € HT	17/10/2017

Montant total payé à la commune	Reste à payer à la CCVH
5 000.00 €HT	38 670.00 € HT

- d'autoriser le Département à percevoir l'aide de l'Agence de l'Eau RMC pour le compte de la Communauté de communes Vallée de l'Hérault, aide qui sera par la suite reversée à cette dernière dans le cadre du guichet unique du contrat départemental,
- d'engager la Communauté de communes Vallée de l'Hérault à rembourser au Département la subvention perçue en cas de non-respect des obligations,
- de s'engager à respecter la charte qualité réseaux,
- d'autoriser Monsieur le Président à accomplir l'ensemble de formalités afférentes à la bonne exécution de ce dossier.

Rapport 3.13 : Le Pouget - SDAEP - Transfert des subventions accordées aux communes.

Le Conseil décide à l'unanimité des suffrages exprimés,

- de se prononcer favorablement sur la poursuite de l'opération présentée et de solliciter le transfert des subventions auprès de tous les financeurs concernés (Département, Agence de l'eau, l'Etat...),

Aide n° 172965 du Conseil Départemental :

Montant projet	Montant subventionnable	Taux subvention	Montant voté, le 16/10/2017	Date de notification
18 275.00 €HT	18 275.00 € HT	20%	3 655.00 € HT	17/10/2017

Montant total payé à la commune	Reste à payer à la CCVH
0 €HT	3 655.00 € HT

Aide de l'Agence de l'Eau :

Montant projet	Montant subventionnable	Taux subvention	Montant voté, le 17/10/2017	Date de notification
18 275.00 €HT	18 275.00 € HT	50%	9 137.00 € HT	17/10/2017

Montant total payé à la commune	Reste à payer à la CCVH
0 €HT	9 137.00 € HT

- d'autoriser le Département à percevoir l'aide de l'Agence de l'Eau RMC pour le compte de la Communauté de communes Vallée de l'Hérault, aide qui sera par la suite reversée à cette dernière dans le cadre du guichet unique du contrat départemental,
- d'engager la Communauté de communes Vallée de l'Hérault à rembourser au Département la subvention perçue en cas de non-respect des obligations,
- de s'engager à respecter la charte qualité réseaux,
- d'autoriser Monsieur le Président à accomplir l'ensemble de formalités afférentes à la bonne exécution de ce dossier.

Rapport 3.14 : le Pouget - réseau d'assainissement - Transfert des subventions accordées aux communes.

Le Conseil décide à l'unanimité des suffrages exprimés,

- de se prononcer favorablement sur la poursuite de l'opération présentée et de solliciter le transfert des subventions auprès de tous les financeurs concernés (Département, Agence de l'eau, l'Etat...),

Aide n° 107045 du Conseil Départemental :

Montant projet	Montant subventionnable	Taux subvention	Montant voté, le 14/11/2011	Date de notification
635 000.00 €HT	635 000.00€ HT	30%	190 500.00 € HT	28/11/2011
Montant total payé à la commune	Reste à payer à la CCVH			
127 296.25 €HT	63 203.75 € HT			

- d'autoriser le Département à percevoir l'aide de l'Agence de l'Eau RMC pour le compte de la Communauté de communes Vallée de l'Hérault, aide qui sera par la suite reversée à cette dernière dans le cadre du guichet unique du contrat départemental,
- d'engager la Communauté de communes Vallée de l'Hérault à rembourser au Département la subvention perçue en cas de non-respect des obligations,
- de s'engager à respecter la charte qualité réseaux,
- d'autoriser Monsieur le Président à accomplir l'ensemble de formalités afférentes à la bonne exécution de ce dossier.

Rapport 3.15 : Montarnaud - remise en état de la STEU - Transfert des subventions accordées aux communes.

Le Conseil décide à l'unanimité des suffrages exprimés,

- de se prononcer favorablement sur la poursuite de l'opération présentée et de solliciter le transfert des subventions auprès de tous les financeurs concernés (Département, Agence de l'eau, l'Etat...),

Aide n° 146270 du Conseil Départemental :

Montant projet	Montant subventionnable	Taux subvention	Montant voté, le 09/02/2015	Date de notification
23 216.00 €HT	23 216.00 € HT	20%	4 644.00 € HT	16/03/2015
Montant total payé à la commune	Reste à payer à la CCVH			
1 760.00 €HT	2 884.00 € HT			

- d'autoriser le Département à percevoir l'aide de l'Agence de l'Eau RMC pour le compte de la Communauté de communes Vallée de l'Hérault, aide qui sera par la suite reversée à cette dernière dans le cadre du guichet unique du contrat départemental,
- d'engager la Communauté de communes Vallée de l'Hérault à rembourser au Département la subvention perçue en cas de non-respect des obligations,
- de s'engager à respecter la charte qualité réseaux,
- d'autoriser Monsieur le Président à accomplir l'ensemble de formalités afférentes à la bonne exécution de ce dossier.

Rapport 3.16 : Montarnaud - STEU - Transfert des subventions accordées aux communes.

Le Conseil décide à l'unanimité des suffrages exprimés,

- de se prononcer favorablement sur la poursuite de l'opération susmentionnée et de solliciter le transfert des subventions auprès de tous les financeurs concernés (Département, Agence de l'eau, l'Etat...),

Aide n° 165736 du Conseil Départemental :

Montant projet	Montant subventionnable	Taux subvention	Montant voté, le 16/10/2017	Date de notification
2 570 000.00 €HT	1 000 000.00 € HT	22.5%	225 000.00 € HT	17/10/2017
Montant total payé à la commune	Reste à payer à la CCVH			
0 €HT	225 000.00 € HT			

Aide de l'Agence de l'Eau :

Montant projet	Montant subventionnable	Taux subvention	Montant voté, le 16/10/2017	Date de notification
1 170 195.00 €HT	1 170 195.00 € HT	30%	351 058.00 € HT	17/10/2017

Montant total payé à la commune	Reste à payer à la CCVH
0 €HT	351 058.00 € HT

- d'autoriser le Département à percevoir l'aide de l'Agence de l'Eau RMC pour le compte de la Communauté de communes Vallée de l'Hérault, aide qui sera par la suite reversée à cette dernière dans le cadre du guichet unique du contrat départemental,
- d'engager la Communauté de communes Vallée de l'Hérault à rembourser au Département la subvention perçue en cas de non-respect des obligations,
- de s'engager à respecter la charte qualité réseaux,
- d'autoriser Monsieur le Président à accomplir l'ensemble de formalités afférentes à la bonne exécution de ce dossier.

Rapport 3.17 : Montarnaud - STEU - 2ième tranche - Transfert des subventions accordées aux communes.**Le Conseil décide à l'unanimité des suffrages exprimés,**

- de se prononcer favorablement sur la poursuite de l'opération présentée et de solliciter le transfert des subventions auprès de tous les financeurs concernés (Département, Agence de l'eau, l'Etat...),

Aide n° 165736 du Conseil Départemental :

Montant projet	Montant subventionnable	Taux subvention	Montant voté, le 13/11/2017	Date de notification
2 570 000.00 €HT	957 497.00 € HT	22.5%	215 437.00 € HT	14/11/2017

Montant total payé à la commune	Reste à payer à la CCVH
0 €HT	215 437.00 € HT

- d'autoriser le Département à percevoir l'aide de l'Agence de l'Eau RMC pour le compte de la Communauté de communes Vallée de l'Hérault, aide qui sera par la suite reversée à cette dernière dans le cadre du guichet unique du contrat départemental,
- d'engager la Communauté de communes Vallée de l'Hérault à rembourser au Département la subvention perçue en cas de non-respect des obligations,
- de s'engager à respecter la charte qualité réseaux,
- d'autoriser Monsieur le Président à accomplir l'ensemble de formalités afférentes à la bonne exécution de ce dossier.

Rapport 3.18 : Puechabon -diagnostic AEP - Transfert des subventions accordées aux communes.**Le Conseil décide à l'unanimité des suffrages exprimés,**

- de se prononcer favorablement sur la poursuite de l'opération présentée et de solliciter le transfert des subventions auprès de tous les financeurs concernés (Département, Agence de l'eau, l'Etat...),

Aide n° 163277 du Conseil Départemental :

Montant projet	Montant subventionnable	Taux subvention	Montant voté, le 17/10/2016	Date de notification
11 300.00 € HT	11 300.00 € HT	20%	2 260.00 € HT	15/11/2016
Montant total payé à la commune	Reste à payer à la CCVH			
1 790.00 € HT	470.00 € HT			

Aide de l'Agence de l'Eau :

Montant projet	Montant subventionnable	Taux subvention	Montant voté, le 17/10/2016	Date de notification
11 300.00 € HT	11 300.00 € HT	50%	5 650.00 € HT	15/11/2016
Montant total payé à la commune	Reste à payer à la CCVH			
4 475.00 € HT	1 175.00 € HT			

- d'autoriser le Département à percevoir l'aide de l'Agence de l'Eau RMC pour le compte de la Communauté de communes Vallée de l'Hérault, aide qui sera par la suite reversée à cette dernière dans le cadre du guichet unique du contrat départemental,
- d'engager la Communauté de communes Vallée de l'Hérault à rembourser au Département la subvention perçue en cas de non-respect des obligations,
- de s'engager à respecter la charte qualité réseaux,
- d'autoriser Monsieur le Président à accomplir l'ensemble de formalités afférentes à la bonne exécution de ce dossier.

Rapport 3.19 : Puechabon - diagnostic réseau Assainissement - Transfert des subventions accordées aux communes.**Le Conseil décide à l'unanimité des suffrages exprimés,**

- de se prononcer favorablement sur la poursuite de l'opération présentée et de solliciter le transfert des subventions auprès de tous les financeurs concernés (Département, Agence de l'eau, l'Etat...),

Aide n° 163278 du Conseil Départemental :

Montant projet	Montant subventionnable	Taux subvention	Montant voté, le 17/10/2016	Date de notification
22 650.00 €HT	22 650.00 € HT	20%	4 530.00 € HT	15/11/2016

Montant total payé à la commune	Reste à payer à la CCVH
3 500.00 €HT	1 030.00 € HT

Aide de l'Agence de l'Eau :

Montant projet	Montant subventionnable	Taux subvention	Montant voté, le 17/10/2016	Date de notification
22 650.00 €HT	22 650.00 € HT	50%	11 325.00 € HT	15/11/2016

Montant total payé à la commune	Reste à payer à la CCVH
5 662.00 €HT	5 663.00 € HT

- d'autoriser le Département à percevoir l'aide de l'Agence de l'Eau RMC pour le compte de la Communauté de communes Vallée de l'Hérault, aide qui sera par la suite reversée à cette dernière dans le cadre du guichet unique du contrat départemental,
- d'engager la Communauté de communes Vallée de l'Hérault à rembourser au Département la subvention perçue en cas de non-respect des obligations,
- de s'engager à respecter la charte qualité réseaux,
- d'autoriser Monsieur le Président à accomplir l'ensemble de formalités afférentes à la bonne exécution de ce dossier.

Rapport 3.20 : St Bauzille de la Sylve - AEP place du jeu de ballon et de la pradette - Transfert des subventions accordées aux communes.**Le Conseil décide à l'unanimité des suffrages exprimés,**

- de se prononcer favorablement sur la poursuite de l'opération présentée en annexe et de solliciter le transfert des subventions auprès de tous les financeurs concernés (Département, Agence de l'eau, l'Etat...),

Aide n° 172821 du Conseil Départemental :

Montant projet	Montant subventionnable	Taux subvention	Montant voté, le 16/10/2017	Date de notification
175 000.00 €HT	125 460.00 € HT	30%	37 638.00 € HT	17/10/2017
Montant total payé au syndicat	Reste à payer à la CCVH			
0 €HT	37 638.00 € HT			

Aide de l'Agence de l'Eau :

Montant projet	Montant subventionnable	Taux subvention	Montant voté, le 17/10/2017	Date de notification
175 000.00 €HT	175 000.00 € HT	30%	52 500.00 € HT	17/10/2017
Montant total payé au syndicat	Reste à payer à la CCVH			
0 €HT	52 500.00 € HT			

- d'autoriser le Département à percevoir l'aide de l'Agence de l'Eau RMC pour le compte de la Communauté de communes Vallée de l'Hérault, aide qui sera par la suite reversée à cette dernière dans le cadre du guichet unique du contrat départemental,
- d'engager la Communauté de communes Vallée de l'Hérault à rembourser au Département la subvention perçue en cas de non-respect des obligations,
- de s'engager à respecter la charte qualité réseaux,
- d'autoriser Monsieur le Président à accomplir l'ensemble de formalités afférentes à la bonne exécution de ce dossier.

Rapport 3.21 : St Bauzille de la Sylve - EU place du jeu de ballon et de la pradette - Transfert des subventions accordées aux communes.

Le Conseil décide à l'unanimité des suffrages exprimés,

- de se prononcer favorablement sur la poursuite de l'opération présentée et de solliciter le transfert des subventions auprès de tous les financeurs concernés (Département, Agence de l'eau, l'Etat...),

Aide n° 172818 du Conseil Départemental :

Montant projet	Montant subventionnable	Taux subvention	Montant voté, le 16/10/2017	Date de notification
205 000.00 €HT	205 000.00 € HT	22.5%	46 125.00 € HT	17/10/2017

Montant total payé au syndicat	Reste à payer à la CCVH
0 €HT	46 125.00 € HT

Aide de l'Agence de l'Eau :

Montant projet	Montant subventionnable	Taux subvention	Montant voté, le 16/10/2017	Date de notification
200 000.00 €HT	200 000.00 € HT	30%	60 000.00 € HT	17/10/2017

Montant total payé au syndicat	Reste à payer à la CCVH
0 €HT	60 000.00 € HT

- d'autoriser le Département à percevoir l'aide de l'Agence de l'Eau RMC pour le compte de la Communauté de communes Vallée de l'Hérault, aide qui sera par la suite reversée à cette dernière dans le cadre du guichet unique du contrat départemental,
- d'engager la Communauté de communes Vallée de l'Hérault à rembourser au Département la subvention perçue en cas de non-respect des obligations,
- de s'engager à respecter la charte qualité réseaux,
- d'autoriser Monsieur le Président à accomplir l'ensemble de formalités afférentes à la bonne exécution de ce dossier.

Rapport 3.22 : Belarga Campagnan - SD assainissement - Transfert des subventions accordées aux communes

Le Conseil décide à l'unanimité des suffrages exprimés,

- de se prononcer favorablement sur la poursuite de l'opération présentée et de solliciter le transfert des subventions auprès de tous les financeurs concernés (Département, Agence de l'eau, l'Etat...),

Aide n° 165669 du Conseil Départemental :

Montant projet	Montant subventionnable	Taux subvention	Montant voté, le 15/03/2017	Date de notification
36 480.00 €HT	36 480.00 € HT	15%	5472.00 € HT	03/04/2017

Montant total payé au syndicat	Reste à payer à la CCVH
1 500.00€HT	3 972.00 € HT

Aide de l'Agence de l'Eau :

Montant projet	Montant subventionnable	Taux subvention	Montant voté, le 15/03/2017	Date de notification
36 480.00 €HT	36 480.00 € HT	50%	18 240.00€ HT	03/04/2017

Montant total payé au syndicat	Reste à payer à la CCVH
6 000.00€HT	12 240.00 € HT

- d'autoriser le Département à percevoir l'aide de l'Agence de l'Eau RMC pour le compte de la Communauté de communes Vallée de l'Hérault, aide qui sera par la suite reversée à cette dernière dans le cadre du guichet unique du contrat départemental,
- d'engager la Communauté de communes Vallée de l'Hérault à rembourser au Département la subvention perçue en cas de non-respect des obligations,
- de s'engager à respecter la charte qualité réseaux,
- d'autoriser Monsieur le Président à accomplir l'ensemble de formalités afférentes à la bonne exécution de ce dossier.

Rapport 3.23 : Pic Baudille - SD AEP - Transfert des subventions accordées aux communes.

Le Conseil décide à l'unanimité des suffrages exprimés,

- de se prononcer favorablement sur la poursuite de l'opération présentée et de solliciter le transfert des subventions auprès de tous les financeurs concernés (Département, Agence de l'eau, l'Etat...),

Aide n° 153700 du Conseil Départemental :

Montant projet	Montant subventionnable	Taux subvention	Montant voté, le 19/10/2015	Date de notification
252 886.00 €HT	252 886.00 € HT	20%	50 577.00 € HT	02/11/2015
Montant total payé au syndicat	Reste à payer à la CCVH			
34 604.00 €HT	15 973.00 € HT			

Aide de l'Agence de l'Eau :

Montant projet	Montant subventionnable	Taux subvention	Montant voté, le 19/10/2015	Date de notification
252 885.00 €HT	252 885.00 € HT	50%	126 442.00 € HT	02/11/2015
Montant total payé au syndicat	Reste à payer à la CCVH			
86 511.00 €HT	39 931.00 € HT			

- d'autoriser le Département à percevoir l'aide de l'Agence de l'Eau RMC pour le compte de la Communauté de communes Vallée de l'Hérault, aide qui sera par la suite reversée à cette dernière dans le cadre du guichet unique du contrat départemental,
- d'engager la Communauté de communes Vallée de l'Hérault à rembourser au Département la subvention perçue en cas de non-respect des obligations,
- de s'engager à respecter la charte qualité réseaux,
- d'autoriser Monsieur le Président à accomplir l'ensemble de formalités afférentes à la bonne exécution de ce dossier.

Rapport 3.24 : Saint Saturnin de Lucian - Réservoir d'eau potable - Transfert des subventions accordées aux communes.

Le Conseil décide à l'unanimité des suffrages exprimés,

- de se prononcer favorablement sur la poursuite de l'opération présentée et de solliciter le transfert des subventions auprès de tous les financeurs concernés (Département, Agence de l'eau, l'Etat...),

Aide n° 162609 du Conseil Départemental :

Montant projet	Montant subventionnable	Taux subvention	Montant voté, le 17/10/2016	Date de notification
710 000.00 €HT	638 960.00 € HT	30%	191 688.00 € HT	15/11/2016
Montant total payé au syndicat	Reste à payer à la CCVH			
170 000.00 €HT	21 688.00 € HT			

Aide de l'Agence de l'Eau :

Montant projet	Montant subventionnable	Taux subvention	Montant voté, le 17/10/2016	Date de notification
298 200.00 €HT	298 200.00 € HT	30%	89 460.00€ HT	15/11/2016
Montant total payé au syndicat	Reste à payer à la CCVH			
69 460.00 €HT	20 000.00 € HT			

- d'autoriser le Département à percevoir l'aide de l'Agence de l'Eau RMC pour le compte de la Communauté de communes Vallée de l'Hérault, aide qui sera par la suite reversée à cette dernière dans le cadre du guichet unique du contrat départemental,
- d'engager la Communauté de communes Vallée de l'Hérault à rembourser au Département la subvention perçue en cas de non-respect des obligations,

- de s'engager à respecter la charte qualité réseaux,
- d'autoriser Monsieur le Président à accomplir l'ensemble de formalités afférentes à la bonne exécution de ce dossier.

Rapport 3.25 : St Jean de FOS - réseau AEP - Transfert des subventions accordées aux communes.

Le Conseil décide à l'unanimité des suffrages exprimés,

- de se prononcer favorablement sur la poursuite de l'opération présentée et de solliciter le transfert des subventions auprès de tous les financeurs concernés (Département, Agence de l'eau, l'Etat...),

Aide n° 162610 du Conseil Départemental :

Montant projet	Montant subventionnable	Taux subvention	Montant voté, le 17/10/2016	Date de notification
247 875.00 €HT	245 875.00 € HT	30%	73 763.00 € HT	15/11/2016
Montant total payé au syndicat	Reste à payer à la CCVH			
22 596.00 €HT	51 167.00 € HT			

Aide de l'Agence de l'Eau :

Montant projet	Montant subventionnable	Taux subvention	Montant voté, le 17/10/2016	Date de notification
236 875.00 €HT	236 875.00 € HT	30%	71 062.00 € HT	15/11/2016
Montant total payé au syndicat	Reste à payer à la CCVH			
22 596.00 €HT	48 466.00 € HT			

- d'autoriser le Département à percevoir l'aide de l'Agence de l'Eau RMC pour le compte de la Communauté de communes Vallée de l'Hérault, aide qui sera par la suite reversée à cette dernière dans le cadre du guichet unique du contrat départemental,
- d'engager la Communauté de communes Vallée de l'Hérault à rembourser au Département la subvention perçue en cas de non-respect des obligations,
- de s'engager à respecter la charte qualité réseaux,
- d'autoriser Monsieur le Président à accomplir l'ensemble de formalités afférentes à la bonne exécution de ce dossier.

Rapport 3.26 : Pic Baudille - SD Assainissement - Transfert des subventions accordées aux communes.

Le Conseil décide à l'unanimité des suffrages exprimés,

- de se prononcer favorablement sur la poursuite de l'opération présentée en annexe et de solliciter le transfert des subventions auprès de tous les financeurs concernés (Département, Agence de l'eau, l'Etat...),

Aide n° 153722 du Conseil Départemental :

Montant projet	Montant subventionnable	Taux subvention	Montant voté, le 19/10/2015	Date de notification
243 205.00 €HT	243 205.00 € HT	20%	48 641.00 € HT	02/11/2015

Montant total payé au syndicat	Reste à payer à la CCVH
17 907.00 €HT	30 734.00 € HT

Aide de l'Agence de l'Eau :

Montant projet	Montant subventionnable	Taux subvention	Montant voté, le 19/10/2015	Date de notification
243 205.00 €HT	243 205.00 € HT	50%	121 602.00€ HT	02/11/2015

Montant total payé au syndicat	Reste à payer à la CCVH
44 769.00 €HT	76 833.00 € HT

- d'autoriser le Département à percevoir l'aide de l'Agence de l'Eau RMC pour le compte de la Communauté de communes Vallée de l'Hérault, aide qui sera par la suite reversée à cette dernière dans le cadre du guichet unique du contrat départemental,
- d'engager la Communauté de communes Vallée de l'Hérault à rembourser au Département la subvention perçue en cas de non-respect des obligations,
- de s'engager à respecter la charte qualité réseaux,
- d'autoriser Monsieur le Président à accomplir l'ensemble de formalités afférentes à la bonne exécution de ce dossier.

Rapport 3.27 : St Jean de Fos - réseaux EU - Transfert des subventions accordées aux communes.**Le Conseil décide à l'unanimité des suffrages exprimés,**

- de se prononcer favorablement sur la poursuite de l'opération présentée et de solliciter le transfert des subventions auprès de tous les financeurs concernés (Département, Agence de l'eau, l'Etat...),

Aide n° 162608 du Conseil Départemental :

Montant projet	Montant subventionnable	Taux subvention	Montant voté, le 17/10/2016	Date de notification
165 875.00 €HT	165 875.00 € HT	30%	49 763.00 € HT	15/11/2016

Montant total payé au syndicat	Reste à payer à la CCVH
25 505.00 €HT	24 258.00 € HT

Aide de l'Agence de l'Eau :

Montant projet	Montant subventionnable	Taux subvention	Montant voté, le 17/10/2016	Date de notification
156 000.00 €HT	156 000.00 € HT	30%	46 800.00 HT	15/11/2016

Montant total payé au syndicat	Reste à payer à la CCVH
25 505.00 €HT	21 295.00 € HT

- d'autoriser le Département à percevoir l'aide de l'Agence de l'Eau RMC pour le compte de la Communauté de communes Vallée de l'Hérault, aide qui sera par la suite reversée à cette dernière dans le cadre du guichet unique du contrat départemental,
- d'engager la Communauté de communes Vallée de l'Hérault à rembourser au Département la subvention perçue en cas de non-respect des obligations,
- de s'engager à respecter la charte qualité réseaux,
- d'autoriser Monsieur le Président à accomplir l'ensemble de formalités afférentes à la bonne exécution de ce dossier.

Rapport 3.29 : Lagamas - STEU - Transfert des subventions accordées aux communes.

Le Conseil décide à l'unanimité des suffrages exprimés,

- de se prononcer favorablement sur la poursuite de l'opération présentée et de solliciter le transfert des subventions auprès de tous les financeurs concernés (Département, Agence de l'eau, l'Etat...) :

Aide n° 162607 du Conseil Départemental :

Montant projet	Montant subventionnable	Taux subvention	Montant voté, le 17/10/2016	Date de notification
489 150.00 €HT	243 000.00 € HT	30%	72 900.00 € HT	15/11/2016
Montant total payé au syndicat	Reste à payer à la CCVH			
27 467.00 €HT	45 433.00 € HT			

Aide de l'Agence de l'Eau :

Montant projet	Montant subventionnable	Taux subvention	Montant voté, le 17/10/2016	Date de notification
50 000.00 €HT	50 000.00 € HT	30%	15 000.00 HT	15/11/2016
Montant total payé au syndicat	Reste à payer à la CCVH			
13 650.00 €HT	1 350.00 € HT			

- d'autoriser le Département à percevoir l'aide de l'Agence de l'Eau RMC pour le compte du Service des Eaux de la Communauté de communes Vallée de l'Hérault, aide qui sera par la suite reversée au Service des Eaux de la Communauté de communes de la Vallée d'Hérault dans le cadre du guichet unique du contrat départemental,
- d'engager le Service des Eaux de la Communauté de communes Vallée de l'Hérault à rembourser au Département la subvention perçue en cas de non-respect des obligations,
- de s'engager à respecter la charte qualité réseaux,
- d'autoriser Monsieur le Président à accomplir l'ensemble de formalités afférentes à la bonne exécution de ce dossier.

Rapport 3.30 : Demande 2018 - Le Pouget - rue des glycines - Transfert des demandes de subventions sollicitées par les communes.

Le Conseil décide à l'unanimité des suffrages exprimés,

- de se prononcer favorablement sur la poursuite de l'opération présentée et de confirmer les demandes de subventions et de solliciter les aides maximales pour cette opération auprès de tous les financeurs concernés (Département, Agence de l'eau, l'Etat...),
- d'autoriser le Département à percevoir l'aide de l'Agence de l'Eau RMC pour le compte de la Communauté de communes Vallée de l'Hérault, aide qui sera par la suite reversée à cette dernière dans le cadre du guichet unique du contrat départemental,
- d'engager la Communauté de communes Vallée de l'Hérault à rembourser au Département la subvention perçue en cas de non-respect des obligations,
- de s'engager à respecter la charte qualité réseaux,
- d'autoriser Monsieur le Président à accomplir l'ensemble de formalités afférentes à la bonne exécution de ce dossier.

Rapport 3.31 : Demande 2018 - le Pouget - rue de la Gorgue - Transfert des demandes de subventions sollicitées par les communes.

Le Conseil décide à l'unanimité des suffrages exprimés,

- de se prononcer favorablement sur la poursuite de l'opération présentée et de confirmer les demandes de subventions et de solliciter les aides maximales pour cette opération auprès de tous les financeurs concernés (Département, Agence de l'eau, l'Etat...),
- d'autoriser le Département à percevoir l'aide de l'Agence de l'Eau RMC pour le compte de la Communauté de communes Vallée de l'Hérault, aide qui sera par la suite reversée à cette dernière dans le cadre du guichet unique du contrat départemental,
- d'engager la Communauté de communes Vallée de l'Hérault à rembourser au Département la subvention perçue en cas de non-respect des obligations,
- de s'engager à respecter la charte qualité réseaux,
- d'autoriser Monsieur le Président à accomplir l'ensemble de formalités afférentes à la bonne exécution de ce dossier.

Rapport 3.32 : La Boissière - réseau AEP - Transfert des demandes de subventions sollicitées par les communes.

Le Conseil décide à l'unanimité des suffrages exprimés,

- de se prononcer favorablement sur la poursuite de l'opération présentée et de confirmer les demandes de subventions et de solliciter les aides maximales pour cette opération auprès de tous les financeurs concernés (Département, Agence de l'eau, Etat...),
- d'autoriser le Département à percevoir l'aide de l'Agence de l'Eau RMC pour le compte de la Communauté de communes Vallée de l'Hérault, aide qui sera par la suite reversée à cette dernière dans le cadre du guichet unique du contrat départemental,
- d'engager la Communauté de communes Vallée de l'Hérault à rembourser au Département la subvention perçue en cas de non-respect des obligations,
- de s'engager à respecter la charte qualité réseaux,
- d'autoriser Monsieur le Président à accomplir l'ensemble de formalités afférentes à la bonne exécution de ce dossier.
- de s'engager à respecter la charte qualité réseaux.

Rapport 3.33 : Demande 2018 - Belarga Campagnan - réseaux d'assainissement - Transfert des demandes de subventions sollicitées par les communes.

Le Conseil décide à l'unanimité des suffrages exprimés,

- de se prononcer favorablement sur la poursuite de l'opération présentée et de confirmer les demandes de subventions et de solliciter les aides maximales pour cette opération auprès de tous les financeurs (Département, Agence de l'eau, Etat,...),
- d'autoriser le Département à percevoir l'aide de l'Agence de l'Eau RMC pour le compte de la Communauté de communes Vallée d'Hérault, aide qui sera par la suite reversée à cette dernière dans le cadre du guichet unique du contrat départemental,
- d'engager la Communauté de communes Vallée d'Hérault à rembourser au Département la subvention perçue en cas de non-respect des obligations,
- de s'engager à respecter la charte qualité réseaux,
- d'autoriser Monsieur le Président à accomplir l'ensemble de formalités afférentes à la bonne exécution de ce dossier.

Rapport 3.34 : Demande 2018 - St Jean de Fos - réseaux EU - Transfert des demandes de subventions sollicitées par les communes.

Le Conseil décide à l'unanimité des suffrages exprimés,

- de se prononcer favorablement sur la poursuite de l'opération susmentionnée et de confirmer les demandes de subventions et de solliciter les aides maximales pour cette opération auprès de tous les financeurs (Département, Agence de l'eau, Etat,...),
- d'autoriser le Département à percevoir l'aide de l'Agence de l'Eau RMC pour le compte de la Communauté de communes Vallée de l'Hérault, aide qui sera par la suite reversée à cette dernière dans le cadre du guichet unique du contrat départemental,
- d'engager la Communauté de communes Vallée de l'Hérault à rembourser au Département la subvention perçue en cas de non-respect des obligations,
- de s'engager à respecter la charte qualité réseaux,
- d'autoriser Monsieur le Président à accomplir l'ensemble de formalités afférentes à la bonne exécution de ce dossier.

Rapport 3.35 : Captage prioritaire Le Pouget - Approbation de la convention de coopération et de services pour l'application du programme d'actions de préservation des ressources en eau de la commune du Pouget.

Le Conseil décide à l'unanimité des suffrages exprimés,

- d'approuver les termes de la convention de coopération et de services pour l'application du programme d'actions de l'aire d'alimentation du captage du puits de l'Aumède, ci-annexée ;
- d'imputer les dépenses sur le budget Régie Eau Potable ;
- d'autoriser Monsieur le Président à signer ladite convention et à accomplir l'ensemble des formalités afférentes à ce dossier.

Rapport 3.36 : Projet Agro-environnemental et Climatique (PAEC) "Captage du pouget" - Approbation du mandat à la Chambre d'agriculture de l'Hérault pour être opérateur.

Le Conseil décide à l'unanimité des suffrages exprimés,

- de mandater la Chambre d'Agriculture de l'Hérault en tant qu'opérateur du PAEC « captage du Pouget » en charge de la coordination et du suivi général pour la période 2018/2019,
- d'autoriser Monsieur le Président à accomplir l'ensemble des formalités afférentes à ce dossier.

Rapport 3.37 : Volume d'eau disponible du Pic Saint-Loup - Clé de répartition entre les anciennes communes membres (Argelliers, Montarnaud et Saint-Paul-et-Valmalle) du Syndicat Mixte d'Eau et d'Assainissement de la région du Pic Saint-Loup (SMEAPSL).

Le Conseil décide à l'unanimité des suffrages exprimés,

- d'approuver la clé de répartition ainsi présentée,
- d'autoriser Monsieur le Président à accomplir l'ensemble des formalités afférentes à cette affaire.

Rapport 3.38 : Convention de gestion d'équipements et de fourniture en gros d'eau avec la Communauté de communes du Clermontais (CCC) pour les besoins des communes de Saint Felix et Ceyras.

Le Conseil décide à l'unanimité des suffrages exprimés,

- d'approuver les termes de la convention ci annexée à conclure pour une durée d'un an avec la Communauté de communes du Clermontais, relative à la gestion par la Communauté de communes Vallée de l'Hérault du captage de Rabieux et du réservoir de Saint Félix de Lodez et à la fourniture en gros d'eau par la Communauté de communes vallée de l'Hérault pour les besoins des communes de Saint Félix de Lodez et de Ceyras,
- d'autoriser le Président à signer ladite convention et à accomplir toutes les formalités nécessaires à sa bonne exécution.

Rapport 3.39 : La Combe Salinière - Révision de la Déclaration d'Utilité Publique (DUP) des forages de la Combe Salinière Ouest et Milieu en vue de l'agrandissement des Périmètres de Protection Immédiate (PPI).

Le Conseil décide à l'unanimité des suffrages exprimés,

- d'approuver le principe de la demande de révision de la déclaration d'utilité publique des forages de la Combe Salinière Ouest et Milieu en vue de l'agrandissement des Périmètres de Protection Immédiate ;
- d'imputer les dépenses afférentes sur le budget Régie Eau Potable ;
- d'autoriser Monsieur le Président à accomplir l'ensemble des formalités afférentes à ce dossier.

Rapport 3.40 : Cahier des prescriptions techniques - Réseaux d'eau potable et d'assainissement sur le périmètre de compétences de la Communauté de communes Vallée de l'Hérault

Le Conseil décide à l'unanimité des suffrages exprimés,

- d'approuver les cahiers des prescriptions techniques des réseaux d'eau et d'assainissement ci-annexés,
- d'approuver le cahier des prescriptions techniques des dossiers d'ouvrages exécutés ci-annexé,
- d'autoriser le Président à accomplir l'ensemble des formalités afférentes à leur bonne application.

Aménagement de l'espace

Rapport 4.1 : Elaboration/Révision générale du Plan Local d'Urbanisme de la commune de Pouzols - Avis des personnes Publiques Associées. - Avis de la Communauté de communes Vallée de l'Hérault.

Le Conseil décide à l'unanimité des suffrages exprimés,

- d'émettre, au regard de l'ensemble de ces éléments, un avis Favorable à l'élaboration du PLU de la commune de POUZOLS en soulignant les éléments suivants :
 1. Le projet est compatible avec le Plan Local de l'Habitat Intercommunal de la Vallée de l'Hérault.
 2. D'un point de vue économique, le projet devra trouver une complémentarité avec l'offre commerciale existante en veillant à proposer une mixité fonctionnelle (commerces et services) sur le secteur des Lauzes.
 3. Les débits d'exploitation d'eau potable et la station d'épuration sont dimensionnés pour accueillir les 1200 habitants prévus à l'échéance du PLU.
 4. Le zonage du PLU est cohérent avec les enjeux de préservations du site Natura 2000.

Rapport 4.2 : Z.A.C LA CROIX - Tranche 2 Habitat - Demande de financement.

Le Conseil décide à l'unanimité des suffrages exprimés,

- d'approuver le lancement des études préalables de la tranche 2 de la Z.A.C la croix,
- d'approuver le plan de financement prévisionnel correspondant :

ZAC La Croix II - secteur habitat (phase 1) : Etudes préalables et AMO

Plan de financement prévisionnel

POSTES	DEPENSES			RECETTES			
	MONTANT HT	MONTANT TTC	part	FINANCEURS	MONTANT (HT)	MONTANT TTC	TAUX
DEFINITION DES BESOINS ET DE LA PROGRAMMATION 2018 :							
1/ Définir les typologies, les quantités de logement, calendrier de commercialisation, prix de sortie etc.	40 000,00 €	48 000,00 €	80,00%	Etat	25 000,00 €	30 000,00 €	50,00%
2/ Concertation pour démarche participative/collaborative : à partir des besoins en logement définis par le BE, comprendre les attentes des habitants pour ce quartier	10 000,00 €	12 000,00 €					
3/A partir diagnostic besoins/bilan concertation et réalité économique : typologie logements, formes, densité, équipements publics, transition énergétique, éléments financiers, etc.			20,00%	Conseil régional Occitanie	15 000,00 €	18 000,00 €	30,00%
				PART FINANCEUR	40 000,00 €	48 000,00 €	80,00%
				Autofinancement : Communauté de communes Vallée de l'Hérault	10 000,00 €	12 000,00 €	20,00%
	50 000,00 €	60 000,00 €	100%	TOTAL TTC	50 000,00 €	60 000,00 €	100,00%

- d'autoriser Monsieur le Président à engager la recherche de financements selon le plan prévisionnel présenté, dans la limite des 80% d'aides et de le modifier si besoin sans augmentation de la dépense totale,
- d'autoriser Monsieur le président à accomplir toutes les démarches nécessaires à la réalisation de cette opération, à signer tous les documents relatifs à l'attribution de ces subventions et toutes les autorisations nécessaires à la réalisation de ces études.

Développement économique

Rapport 5.1 : Parc d'activités économiques (PAE) "La Tour" - Montarnaud - Commercialisation du Lot 35 - Entreprise KM SYSTEMES.

Le Conseil décide à l'unanimité des suffrages exprimés,

- d'autoriser la commercialisation au profit de l'entreprise KM SYSTEMES, du lot n° 35 d'une superficie de 825m² sur la base de 75 € HT/m², soit un montant total de 61 875€ HT ;
- d'autoriser Monsieur le Président à signer l'ensemble des documents relatifs à la vente et à accomplir toutes les formalités utiles y afférentes.

Enfance / jeunesse

Rapport 6.1 : Participation bisannuelle de la communauté à la formation BAFA (Brevet d'Aptitude aux Fonctions d'Animateur) - Modification de la délibération n°1138 du 27 avril 2015.

Le Conseil décide à l'unanimité des suffrages exprimés,

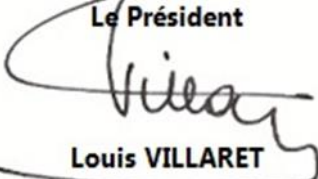
- d'approuver la modification des conditions d'organisation bisannuelle par la communauté de communes de la session de formation générale du BAFA comme suit :

* Organisation d'un stage de session de formation générale une année sur deux sur la CCVH (20 à 25 stagiaires) avec prise en charge des frais de demi-pension ; prise en charge des frais de transport pour la journée d'immersion ; les frais pédagogiques restant à la charge des stagiaires.

Le reste de la délibération n°1138 demeurant inchangé,

- d'autoriser Monsieur le Président à accomplir l'ensemble des formalités afférentes à la bonne exécution de ce dossier.

Le relevé de décisions du Conseil communautaire du 19 mars 2018 comporte 23 pages.
Il restera affiché à la Communauté de communes entre le 21 mars et le 21 mai 2018.

Le Président

Louis VILLARET

Les délibérations sont consultables sur notre site internet www.cc-vallee-herault.fr ou au siège de la Communauté de communes, aux heures d'ouverture.

Les copies des délibérations peuvent être communiquées selon l'une des modalités suivantes :

- par consultation gratuite sur place sauf si les impératifs de conservation du document s'y opposent ;
- par courrier électronique et sans frais lorsque le document existe sous forme électronique ;
- par délivrance aux frais du demandeur d'une copie sur papier ou sur un support informatique identique à celui utilisé par l'administration. Dans ce dernier cas, et conformément à l'article 34 du décret du 30 décembre 2005, il appartient à l'intéressé d'indiquer sous quelle forme il souhaite obtenir le document sollicité. Des frais de reproduction pourront lui être facturés, sans que ceux-ci puissent excéder le coût réel supporté par l'administration. Un arrêté du Premier ministre du 1er octobre 2001 prévoit que le montant des frais de copie d'un document administratif pourra être fixé au maximum à 0,18 € par page de format A 4 en impression noir et blanc, 1,83 € pour une disquette et 2,75 € pour un cédérom.

